

Si, à l'époque, ils voulaient les deux, l'examen de la politique de défense et une période de renouvellement du NORAD plus courte, ils n'avaient qu'à se prononcer en faveur de cette solution. Ce ne sont pas les députés du parti ministériel ni ceux de l'opposition libérale qui ont fait que ça n'a pas été possible.

Le NORAD a très bien servi notre pays et continuera à très bien le faire. Il est entièrement justifié d'essayer d'adapter nos ententes de sécurité au nouvel ordre mondial. Nous le devons à nos enfants. Je demande avec déférence comment on peut adopter telle position au cours des délibérations et telle autre le moment venu de voter, tout en maintenant sa crédibilité?

M. Brewin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne peux tout simplement pas croire que, par mon silence à la Chambre, j'ai conclu avec le député une entente comme celle qu'il a décrite.

Nous avons peut-être compris vraiment différemment ce sur quoi nous nous sommes entendus. J'admets sans hésiter que nous essayions de trouver une façon de présenter à la Chambre un rapport rigoureux et utile.

Nous n'y sommes finalement pas parvenus, mais je dois dire de manière catégorique, car c'est ainsi que mon collègue a présenté la situation, que nous n'avons absolument pas les mêmes souvenirs de ce sur quoi nous nous sommes entendus.

M. Rompkey: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne suis pas sûr que le rappel au Règlement du député soit fondé. J'ai des doutes à ce sujet.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je voudrais apporter une précision. Selon mon collègue d'en face, j'aurais dit que le gouvernement est le seul à pouvoir prendre des initiatives et à établir une politique, alors que le Parlement doit se contenter de les examiner.

C'est évidemment tout à fait faux. Un simple député peut prendre des initiatives comme le fait mon collègue aujourd'hui, mais il convient de rappeler que c'est le parti ministériel qui a la haute main, non seulement sur le gouvernement proprement dit, mais aussi sur les comités.

C'est très difficile pour l'opposition.

• (1200)

Les chiffres sont tels que le parti ministériel s'est rendu maître non seulement de la Chambre, mais aussi

Initiatives ministérielles

de ses comités. À moins que le parti ministériel n'y consente, pour l'opposition, il est extrêmement difficile, voire impossible, d'entreprendre des études. Je pense que vous. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps prévu pour l'étude de l'initiative parlementaire est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, cette affaire est rayée du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-36, Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et l'incarcération, et portant création du bureau de l'enquêteur correctionnel, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif G.

—Monsieur le Président, je suis heureux de venir aujourd'hui parler à la Chambre à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-36, qui constituera la nouvelle Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Très peu de sujets suscitent autant d'émotions et de préoccupations chez les Canadiens que ceux qui sont l'essence même du projet de loi: le crime et la sécurité du public. Ces dernières années, les pressions exercées sur le gouvernement pour qu'il agisse se sont intensifiées à la suite d'événements qui ont eu pour effet d'éveiller les sentiments du public partout au Canada.

La montée de la violence dans nos villes, les lacunes du système de justice pénale dont les journaux ont beaucoup parlé et des erreurs stupides commises par des intervenants du système ont soulevé, à juste titre, une vague de colère et d'inquiétude chez beaucoup de Canadiens. En bref, disons que la confiance du public dans la capacité du «système» de protéger la société a été mise à rude épreuve. Les Canadiens ont le sentiment réel et inquiétant que l'accent n'est pas mis où il devrait l'être.